



ASSURANCE DE VOS LOCAUX PROFESSIONNELS – PROFESSIONNELS DU BIEN ETRE

Bulletin de demande d'assurance / informations

Le contrat de responsabilité civile professionnelle que nous vous proposons couvre votre responsabilité d'occupant dans des locaux non-permanents (cf fiche produit).

Si vous exercez votre activité dans un cabinet dont vous êtes l'occupant permanent en tant que locataire ou propriétaire vous devrez l'assurer.

Même s'il s'agit d'une pièce dans votre domicile, vous devez informer votre assureur habitation du caractère professionnel de la pièce et la faire assurer en tant que telle.

Nous vous réservons aux praticiens du bien-être des conditions préférentielles pour l'assurance de leurs local professionnel :

Jusqu'à 20m ²	Jusqu'à 40m ²	Jusqu'à 60m ²	Au-delà, nous consulter
130 € TTC	155 € TTC	180 € TTC	

Garanties :

- Incendie / Contenu en matériel professionnel : 4000€ (Garantie valeur à neuf 3 ans)
- Dégâts des eaux : 2000€
- Vol : 1200€ sur mobilier et matériel (illimité sur les détériorations immobilières)
- Bris de glaces : 3000€
- Bris matériel bureautique : 1500€
- Pertes d'exploitation : à hauteur de votre chiffre d'affaire
- Franchise générale : 100€ (sauf franchises légales pour les garanties catastrophe naturelles et attentats) 80 € en bris de glace.

Pour recevoir votre devis personnalisé selon ces conditions, merci de nous envoyer votre KBIS ou attestation INSEE et nous indiquer :

- Vos nom, prénom, téléphone et mail :
- Superficie du local :
- Adresse du local :
- Occupez-vous un rez-de-chaussée ? :
- Occupez-vous un dernier étage ? :
- Y-a-t-il une vitrine ? :
- Êtes-vous locataire ou propriétaire (joindre bail si locataire) :
- Le local est-il situé dans une zone commerciale ou industrielle ? :
- Date d'effet souhaitée :
- Fractionnement souhaité (annuel / si mensuel joindre RIB) :

Afin d'éviter les frais de quittance de 5 euros par contrat à la prochaine échéance, nous vous invitons à choisir le prélèvement mensuel sans frais.

Vos interlocuteurs GEPCA : Bleuwenn Savary et Jean-Yves Martin / 04 72 10 62 20 / contact@gepca.fr

GEPCA Assurances
24, Place Tabareau
69004 LYON
Tél. : 04 72 10 62 20
Fax : 04 78 28 98 34

contact@gepca.fr
www.gepca.fr

SAS au capital de 67,2 K€ dont le siège social est situé au 24 place Tabareau à LYON (69004) - RCS LYON B 328 835 780
Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro n°07002589 (vérifiable sur le site www.orias.fr).
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances
Intermédiaire d'assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de
Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 (<https://acpr.banque-france.fr>). GEPCA ASSURANCES exerce son activité, en
fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L 520-1 II b (la liste des compagnies partenaires
est disponible sur simple demande) ou de l'article L520-1 II c du Code des Assurances.

Pour toute réclamation, vous pouvez nous adresser un email à l'adresse suivante : reclamation@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.
Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de
rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données vous concernant en vous adressant à l'adresse
email suivante : dpo@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.